

Rwanda : la CPI ordonne la libération de Callixte Mbarushimana

@rib News, 19/12/2011 â€“ Source AFPLa Cour pÃ©nale internationale (CPI) a rejetÃ© lundi la demande du procureur de suspendre l'ordonnance de remise en libertÃ© du haut dirigeant des rebelles hutu rwandais Callixte Mbarushimana, contre lequel elle avait dÃ©jÃ refusÃ© de confirmer les charges de l'accusation. Â« La chambre prÃ©liminaire (...) rejette la requÃªte l'accusation Â», a indiquÃ© la CPI dans une dÃ©cision publiÃ©e sur internet, rappelant avoir refusÃ© vendredi de confirmer les charges de crimes contre l'humanitÃ© et crimes de guerre dans les Kivus, en RÃ©publique dÃ©mocratique du Congo, en 2009 pesant contre M. Mbarushimana.

La CPI avait alors ordonnÃ© sa libÃ©ration et le procureur Luis Moreno-Ocampo avait immÃ©diatement demandÃ© Ã la chambre prÃ©liminaire la suspension de l'ordonnance de remise en libertÃ©, avanÃ§ant le risque que la libÃ©ration de M. Mbarushimana puisse entraver l'enquÃªte, et annoncÃ© son intention d'interjeter appel de la dÃ©cision de ne pas confirmer les charges. Â« La requÃªte de l'accusation vise Ã obtenir un effet suspensif de la dÃ©cision, une mesure (...) que ne peut prendre que la chambre d'appel Â», ont ajoutÃ© les juges de la chambre prÃ©liminaire. Le procureur avait en outre demandÃ© qu'en cas de rejet de sa demande de suspension de l'ordonnance de libÃ©ration, M. Mbarushimana ne puisse pas quitter les Pays-Bas, oÃ¹ siÃ©ge la CPI. Les juges ont affirmÃ© qu'il n'y a pas de "base juridique pour confiner la libÃ©ration de M. Mbarushimana au territoire des Pays-Bas". Callixte Mbarushimana, 48 ans, secrÃ©taire exÃ©cutif des Forces dÃ©mocratiques de libÃ©ration du Rwanda (FDLR), avait Ã©tÃ© arrÃªtÃ© le 11 octobre 2010 Ã Paris oÃ¹ il vivait depuis 2002, en vertu d'un mandat d'arrÃªt de la CPI. TransfÃ©rÃ© Ã La Haye le 25 janvier, il clame son innocence. Il Ã©tait soupÃ§onnÃ© de cinq crimes contre l'humanitÃ© (meurtre, torture, viols, actes inhumains et persÃ©cutions) et de huit crimes de guerre (meurtres, tortures, viols, mutilations, traitements inhumains, destruction de biens, attaques contre la population civile et pillages). Du 16 au 21 septembre, lors de l'audience de confirmation des charges, destinÃ©e Ã permettre aux juges d'Ã©valuer les Ã©lÃ©ments de preuve prÃ©sentÃ©s par l'accusation, le procureur adjoint Fatou Bensouda avait affirmÃ© que M. Mbarushimana Â« reprÃ©sentait la face publique respectable des FDLR Â». L'accusation avait affirmÃ© que Callixte Mbarushimana avait contribuÃ© Ã la commission des crimes commis par les FDLR sur les habitants des Kivus, Ã l'est de la RDC, en menant notamment une campagne mÃ©diatique internationale. Callixte Mbarushimana est par ailleurs mis en examen en France depuis le 21 dÃ©cembre 2010 pour crimes contre l'humanitÃ© pour son rÃ´le dans le gÃ©nocide au Rwanda en 1994.